



**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022 à 19 HEURES 30**

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 30/05/2022,
- 3- CACPB :
  - a. Modification des statuts,
  - b. Rapport d'Activités du Délégué (VEOLIA),
- 4- Changement du photocopieur,
- 5- Subventions exceptionnelles :
  - a. UNC
  - b. Les P'tits Loups de Chauffry
- 6- Décisions modificatives budgétaires,
- 7- Informations et questions diverses.

***Convocation et affichage : 29/08/2022***

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 29 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.

**Étaient présents** : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Claudia DOUALLA (arrivée à 19h32), Monsieur Jean-Jacques EGO, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Pascale GERAUDEL, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Annabelle FRANCIUS, Monsieur Gabriel GOEMANS.

**Étaient représentés** : Madame Gaëlle MARSALLON représentée par Madame Maryvonne SOUILLET  
Monsieur Jean-Noël LEDOUX représenté par Monsieur Richard WARZOCHA

**Était absente** : Madame Séverine SELLIER

**Secrétaire de séance** : Madame Pascale GERAUDEL

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

- 1- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (ci-dessus nommé)**
- 2- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/05/2022**

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention :** 0  
**Contre :** 0  
**Pour :** 13

Le PV du 30/05/2022 est approuvé.

**Madame Claudia DOUALLA est arrivée après l'approbation du PV et n'a donc pas pris part au vote de ce point.**

- 3- **CACPB :**
  - a. **Modification des statuts,**
  - b. **Rapport d'Activités du Délégué (VEOLIA),**

### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

La CACPB a engagé par délibération du 7 octobre 2021 une modification de ses statuts visant, entre autres, à restituer à ses communes membres la compétence en matière d'électrification rurale. Cette restitution de compétences entraînera un retrait de la CACPB du SDESM et la fin des services de ce syndicat pour 19 communes (Basseville, Bussières, Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets, Ussy-sur-Marne).

Afin de ne pas rompre la continuité du service public, les services de l'Etat nous ont proposé le processus suivant pour reprendre la compétence :

1 de solliciter le Préfet pour une entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral différée, par exemple, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'agissant de la restitution de la compétence "électrification rurale".

2- d'engager une nouvelle modification des statuts aux termes de laquelle elle se dote à nouveau de la compétence « électrification rurale ». S'agissant d'une compétence supplémentaire non prévue par la loi, la CA peut l'exercer sur une partie seulement de son territoire ([article L.5211-17-2 du CGCT](#)), comme cela est le cas actuellement, il est ainsi proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

### 5 3 Compétences supplémentaires définies librement

#### **5 3 13 Electrification rurale**

Sur le territoire des communes de Bassevelles, Bussières, Chamigny, Changis-sur-Marne, Citry, La Ferté-sous-Jouarre, Jouarre, Luzancy, Méry-sur-Marne, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Saint-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets et Ussy-sur-Marne (ex CACPB),

- *La communauté d'agglomération est compétente en matière d'électrification rurale.*

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu la délibération 2022-070 du conseil communautaire du 23 juin dernier proposant une modification des statuts

Vu les projets de statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

PROPOSE de modifier les statuts tels qu'ils sont annexés

Après examen, délibéré, le Conseil municipal,

**EMET** un avis FAVORABLE aux statuts.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>

#### **RAPPORT D'ACTIVITES RAPPORT VEOLIA**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu ce rapport par mail afin d'en prendre connaissance. Il rappelle le contrat avec Véolia jusqu'au 31/12/2026. Pour Chauffry, la capacité de la station est utilisée à hauteur de 37 %, 349 abonnés, 5.34 % d'impayés, 7.88 €/m3 (eau usée et eau potable), 36.939 m3 de facturés en 2021.

#### **Délibération :**

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport sur l'activité 2021,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** communication du rapport au conseil municipal en séance publique.
- **APPROUVE** à l'unanimité le rapport d'activité 2021 du délégataire VEOLIA.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour :</b>	<b>14</b>

#### **4- CHANGEMENT DU PHOTOCOPIEUR**

Monsieur le Maire explique que le contrat de maintenance du photocopieur arrive à son terme. Deux prestataires ont été sollicités :

**KOESIO** (prestataire actuel)  
 Achat : 5.442,93 € HT  
 Loyer : 233 € HT/mois  
 Coût copie monochrome : 0,0065 € HT  
 Coût copie couleur : 0,065 € HT

**REX ROTARY**

Achat : 6.451 € HT  
 Loyer : 119 € HT/mois  
 Coût copie monochrome : 0,006 € HT  
 Coût copie couleur : 0,06 € HT

Après étude, le conseil municipal retient l'offre de REX ROTARY en location.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**  
**Contre : 0**  
**Pour : 14**

\*

**5 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Monsieur le Maire donne suite aux demandes de deux associations qui ont sollicité une subvention exceptionnelle.

**a) UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Pour l'organisation des 100 ans de l'association, il est proposé 200 €.

**b) ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DE CHAUFFRY**

Pour l'organisation du Festiv'été qui a eu lieu en juillet dernier, il est proposé 2.000 €, ce qui représente le remboursement de la structure gonflable.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**  
**Contre : 0**  
**Pour : 14**

**6- DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**SYNTHESE**

Monsieur le Maire propose de modifier le budget afin de verser les subventions exceptionnelles qui n'étaient pas prévues lors de l'établissement du budget 2022. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

**DELIBERATION**

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3.200,00 €	+ 2.200,00 €	5.400,00 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	128.934,61 €	- 2.200,00 €	126.734,91 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention :** 0  
**Contre :** 0  
**Pour :** 14

#### **7- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Changement du sens de circulation sur la VC n°3. Un sens unique sera mis en place et une note d'information sera distribuée afin de prévenir l'ensemble des habitants de la commune.
- Transports scolaires : certaines lignes ne sont pas desservies en raison d'un manque de chauffeurs.
- Festival de musique :
  - o Monsieur DOUALLA propose d'organiser un concert, les festivités commenceraient à midi autour d'un repas organisé par les personnes qui le souhaitent, le repas se déroulera sous des barnums devant la salle des fêtes et l'orchestre se produirait sous le porche de la salle des fêtes. Ce concert serait gratuit et ouvert aux habitants de la commune. La date proposée serait le 15 juillet.
  - o Madame GUYZELA MARCHAL propose en concert en plein air avec de la musique populaire et variée. Des food truck seront mis à disposition pour les personnes souhaitant se restaurer sur place. Les entrées seront de 30 € par personnes extérieures à la commune. Pour les Caufériens, elles seraient de 15 €. La jauge est revue à la baisse, elle sera de 1500 personnes pour la première année, permettant de mieux gérer cette manifestation. La date proposée serait la 27 juin.
- Domaine de la Vallée : le permis de construire est refusé, un recours est sollicité par le demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Richard WARZOCHA Maire,	Claudia DOUALA Conseillère municipale,	Jean-Noël LEDOUX Conseiller municipal,
Patrick LEJONC 1 <sup>er</sup> adjoint,	Jean-Jacques EGO Conseiller municipal,	Coralie BIALAS Conseillère municipale,
Maryvonne SOUILLET 2 <sup>ème</sup> adjointe,	Séverine SELIER Conseillère municipale,	Stéphane HALLOO Conseiller municipal,
Alexis CHARLOTEAUX 3 <sup>ème</sup> adjoint,	Sylvain TOTIER Conseiller municipal,	Annabelle FRANCIUS Conseillère municipale,
Gaëlle MARSALLON 4 <sup>ème</sup> adjointe,	Pascale GERAUDEL Conseillère municipale,	Gabriel GOEMANS Conseiller municipal,